

REUNION DU 27 MARS 2008

L'an deux mil huit, le vingt sept mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : MM. GIRARDIN, Mme LESCENE, M. FOUACHE, Mme EUDIER, M. GASNIER, Mme RINGOT, MM. LIBERGE, TASSERIE, CAHIERRE, Mlle VINCENT, MM. BELLONCLE, GUEROUT (à compter de la délibération relative à l'élection du Délégué auprès de la Chambre d'Agriculture), Mmes CADINOT, TASSERIE, M. AUPAIX, Mme COLBOC, M. DUBOURG, Mme MULLER, M. BOUTIN, Mmes DAVID-BEAULIEU, STIL, MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, Mme CARON, M. LEBOUVIER.-

formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Désignation du secrétaire de Séance
- ↳ Communications
- ↳ Mise en place des commissions communales
- ↳ Elections des délégués aux différents syndicats et organismes
- ↳ Délégation du Conseil Municipal au Maire
- ↳ Indemnités du Maire et des Adjoints
- ↳ Questions diverses

Le Procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit nommer un membre du Conseil en début de séance pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Conseil,
A l'unanimité,
- **DESIGNE** Madame Carole STIL, Conseiller Municipal, Secrétaire de Séance.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil :

1) des délégations données aux adjoints :

1^{er} Adjoint : Madame LESCENE

↳ Vie associative culturelle et sportive

↳ Communication

2^{ème} Adjoint : Monsieur FOUACHE

↳ Espaces publics

↳ Développement urbain et durable

3^{ème} Adjoint : Madame EUDIER

↳ Vie scolaire et périscolaire

4^{ème} Adjoint : Monsieur GASNIER

↳ Attractivité et rayonnement Saint Romanais

5^{ème} Adjoint : Madame RINGOT

↳ Social et logements locatifs

2) des remerciements:

- de la famille TASSERIE pour les marques de sympathie exprimées par la ville lors du décès de Monsieur Lucien TASSERIE, beau-père de Madame Sylvie TASSERIE, conseillère municipale

- de la famille AUPAIX pour les marques de sympathie exprimées par la ville lors du décès de Monsieur Pierre BLACTOT, beau-père de Monsieur Gérard AUPAIX, conseiller municipal

3) des prochaines dates à retenir :

- Repas des aînés : le 20 avril

Les conseillers et leurs conjoints qui souhaitent faire le service avec le personnel communal sont invités à redonner leur coupon réponse au secrétariat le plus tôt possible.

- prochain conseil municipal le 24 avril à 18h30 (le chargé de communication prendra une photo de tous les conseillers)

- Cérémonie du 8 mai : rassemblement devant la mairie à 10h30

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire porte à la connaissance que, conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration,

soit à l'initiative d'un de ses membres. Dans les communes de plus de 3 500 habitants la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le conseil est composé pour 78% du groupe « le bon cap » et 22% du groupe « énergie nouvelle ». En conséquence Monsieur le Maire propose que les commissions communales soient composées de 9 membres répartis de la manière suivante :

-7 conseillers issus du groupe « le bon cap »

- 2 conseillers issus du groupe « énergie nouvelle »

Monsieur LEBOUVIER demande une suspension de séance de cinq minutes pour que son groupe se concerte. Monsieur le Maire lui accorde.

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de former les commissions suivantes :

CONSEILLERS	Mme LESCENE		M. FOUACHE		Mme EUDIER	M. GASNIER	Mme RINGOT
	Culturelle	Sports	Espaces et bâtiments communaux	Developpement urbain et durable	Scolaire	Attractivité et rayonnement de St Romain	Social et logements locatifs
LIBERGE Philippe			X	X			X
TASSERIE Christian		X		X			
CAHIERRE Denis	X					X	
VINCENT Josiane	X	X				X	
BELLONCLE Patrick	X				X	X	
GUEROUT Patrice			X	X			
CADINOT Sylvie			X		X	X	
TASSERIE Sylvie					X		X
AUPAIX Gérard			X	X			
COLBOC M-C.	X					X	X
DUBOURG			X	X	X		

Didier							
MULLER Annick		X	X				X
BOUTIN Nicolas		X			X		X
DAVID- BEAULIEU Catherine	X						X
STIL Carole		X			X	X	
PICOT Claude		X	X				
NICOLAS André				X			X
CRATZ Mireille	X		X	X			
LECROQ- HAUZAY Maryvonne	X						X
CARON Françoise					X		
LEBOUVIER Christophe		X			X		

Monsieur LIBERGE souhaite que tous les conseillers soient destinataires des comptes rendus de toutes les commissions communales. Madame LESCENE lui répond qu'une synthèse de tous les comptes rendus des différentes commissions, excepté celui de la commission sociale en raison de la confidentialité de ses dossiers, sera diffusée à tous les conseillers.

Madame CARON demande combien de temps avant la prochaine séance de conseil cette synthèse sera diffusée et demande si une diffusion par messagerie Internet est possible. Madame LESCENE lui répond que la synthèse sera diffusée le plus tôt possible. Monsieur le Maire est d'accord pour faire un essai de diffusion par Internet et demande à cet effet que chaque conseiller communique à Madame LESCENE son adresse.

MODALITES DE VOTE POUR LA DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET AUX DIVERS ORGANISMES
--

Monsieur le Maire

- **INFORME** le Conseil que conformément à l'article L 5211-7 du CGCT, les délégués aux syndicats et aux divers organismes doivent être nommés par vote à bulletin secret.

- **PROPOSE** au Conseil de désigner les délégués aux syndicats et aux divers organismes par vote à main levée.

Le Conseil,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** de nommer les différents délégués aux syndicats et aux divers organismes par vote à main levée.

ELECTIONS DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire porte à la connaissance que, conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants la composition de la commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Monsieur LEBOUVIER demande une suspension de séance d'une minute pour que son groupe se concertent. Monsieur le Maire lui accorde.

Monsieur LEBOUVIER aurait souhaité avoir connaissance du principe de proportionnalité avant la séance du conseil afin d'éviter des suspensions de séance.

Le Conseil municipal,

VU l'article 22-I 4° du code des marchés publics,

VU l'article L.2121-21-4^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales désigne Monsieur le Maire Président de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Maire,

- **DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

DELEGUES TITULAIRES :

- ✂ Monsieur Claude FOUACHE, Adjoint au Maire,
- ✂ Monsieur Patrice GUEROUT, Conseiller Municipal,
- ✂ Monsieur Gérard AUPAIX, Conseiller Municipal,
- ✂ Monsieur Didier DUBOURG, Conseiller Municipal,
- ✂ Madame Mireille CRATZ, Conseiller Municipal.

DELEGUES SUPPLEANTS :

- ✂ Monsieur Michel GASNIER, Adjoint au Maire,
- ✂ Monsieur Christian TASSERIE, Conseiller Municipal,
- ✂ Mademoiselle Josiane VINCENT, Conseiller Municipal,
- ✂ Madame Annick MULLER, Conseiller Municipal,
- ✂ Monsieur Claude PICOT, Conseiller Municipal

Le Conseil,

A l'unanimité,

- **ELIT**

- **en qualité de Membres titulaires** de la Commission d'Appel d'Offres :

- ✂ Monsieur Claude FOUACHE, Adjoint au Maire,
- ✂ Monsieur Patrice GUEROUT, Conseiller Municipal,
- ✂ Monsieur Gérard AUPAIX, Conseiller Municipal,
- ✂ Monsieur Didier DUBOURG, Conseiller Municipal,
- ✂ Madame Mireille CRATZ, Conseiller Municipal.

- en qualité de membres suppléants :

- ↳ Monsieur Michel GASNIER, Adjoint au Maire,
- ↳ Monsieur Christian TASSERIE, Conseiller Municipal,
- ↳ Mademoiselle Josiane VINCENT, Conseiller Municipal,
- ↳ Madame Annick MULLER, Conseiller Municipal,
- ↳ Monsieur Claude PICOT, Conseiller Municipal.

- Prend acte que conformément au III de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire :

- **PROPOSE** de fixer le nombre de délégués au Centre Communal d'Action Sociale à 16 dont 8 conseillers municipaux.

- **DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

- Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire,
- Monsieur Philippe LIBERGE, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie CADINOT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie TASSERIE, Conseiller Municipal,
- Monsieur Gérard AUPAIX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Nicolas BOUTIN, Conseiller Municipal,
- Monsieur André NICOLAS, Conseiller Municipal,
- Madame Maryvonne LECROQ-HAUZAY, Conseiller Municipal.

Le Conseil,
A l'unanimité,

- **DESIGNE** comme Membres du Conseil Municipal délégués au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire,
- Monsieur Philippe LIBERGE, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie CADINOT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie TASSERIE, Conseiller Municipal,
- Monsieur Gérard AUPAIX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Nicolas BOUTIN, Conseiller Municipal,
- Monsieur André NICOLAS, Conseiller Municipal,
- Madame Maryvonne LECROQ-HAUZAY, Conseiller Municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Monsieur LEBOUVIER aurait souhaité que son groupe soit représenté par un délégué auprès de la Communauté de Communes de Saint Romain, ce qui aurait concrétisé la volonté de travailler ensemble exprimée par Monsieur le Maire lors du résultat des élections.

Monsieur le Maire,

- **RAPPELLE** que pour représenter la Commune auprès de la Communauté de Communes de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, le conseil municipal doit désigner :

- Deux Délégués Titulaires
- Deux Délégués Suppléants.

-**DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître :

DELEGUES TITULAIRES :

- ✂ Monsieur Christophe LEBOUVIER, Conseiller Municipal.
- ✂ Madame Catherine LESCENE, Adjoint au Maire,
- ✂ Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire,

DELEGUES SUPPLEANTS :

- ✂ Madame Françoise CARON, Conseiller Municipal
- ✂ Monsieur Claude FOUACHE, Adjoint au Maire,
- ✂ Monsieur Michel GASNIER, Adjoint au Maire.

- **Ont obtenu les résultats suivants :**

DELEGUES TITULAIRES :

- ✂ Monsieur Christophe LEBOUVIER, 6 Voix pour et 20 Voix contre.
- ✂ Madame Catherine LESCENE, 20 Voix pour et 6 Voix contre.
- ✂ Monsieur Bertrand GIRARDIN, 20 Voix pour et 6 Voix contre

DELEGUES SUPPLEANTS :

- ✂ Madame Françoise CARON, 6 Voix pour et 20 Voix contre
- ✂ Monsieur Claude FOUACHE, 20 Voix pour et 6 Voix contre
- ✂ Monsieur Michel GASNIER, 20 Voix pour et 6 Voix contre.

Le Conseil,
A la majorité,

- **DESIGNE :**

DELEGUES TITULAIRES :

- ✂ Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire,
- ✂ Madame Catherine LESCENE, Adjoint au Maire,

DELEGUES SUPPLEANTS :

- ✂ Monsieur Claude FOUACHE, Adjoint au Maire.
- ✂ Monsieur Michel GASNIER, Adjoint au Maire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION ET DE GAZ DE LA REGION DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Monsieur le Maire :

- **INFORME** que chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electrification et de Gaz de la Région de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, y est représentée par :

- Deux délégués Titulaires
- Un délégué suppléant (avec voix délibérative, en cas d'empêchement du titulaire).

- **DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire,
- ↳ Monsieur Gérard AUPAIX, Conseiller Municipal,

DELEGUE SUPPLEANT :

- ↳ Monsieur Patrick BELLONCLE, Conseiller Municipal.

Ont obtenu les résultats suivants :

DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Monsieur Bertrand GIRARDIN, 20 Voix pour et 6 abstentions
- ↳ Monsieur Gérard AUPAIX, 20 Voix pour et 6 abstentions

DELEGUE SUPPLEANT :

- ↳ Monsieur Patrick BELLONCLE, 20 Voix pour et 6 abstentions.

Le Conseil,
A la majorité,

- **DESIGNE :**

DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.
- ↳ Monsieur Gérard AUPAIX, Conseiller Municipal,

DELEGUE SUPPLEANT :

- ↳ Monsieur Patrick BELLONCLE, Conseiller Municipal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA REGION DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Monsieur le Maire :

- **INFORME** que chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des Eaux Usées de la Région de ST ROMAIN DE COLBOSC

- Deux Délégués Titulaires
- Un Délégué suppléant (avec voix délibérative, en cas d'empêchement du titulaire).

- **DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.
- ↳ Monsieur Didier DUBOURG, Conseiller Municipal

DELEGUE SUPPLEANT :

- ↳ Monsieur Philippe LIBERGE, Conseiller Municipal.

Ont obtenu les résultats suivants :

DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Monsieur Bertrand GIRARDIN, 20 Voix Pour et 6 Abstentions
- ↳ Monsieur Didier DUBOURG, 20 Voix Pour et 6 Abstentions

DELEGUE SUPPLEANT :

- ↳ Monsieur Philippe LIBERGE, 20 Voix pour et 6 abstentions.

Le Conseil,
A la majorité,

- DESIGNE :

DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire
- ↳ Monsieur Didier DUBOURG, Conseiller Municipal.

DELEGUE SUPPLEANT :

- ↳ Monsieur Philippe LIBERGE, Conseiller Municipal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Monsieur le Maire :

- **INFORME** que chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire DE ST ROMAIN DE COLBOSC, y est représentée par :

- Deux délégués Titulaires
- Un délégué suppléant (avec voix délibérative, en cas d'empêchement du titulaire).

- **DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire,
- ↳ Monsieur Patrick BELLONCLE, Conseiller Municipal.

DELEGUE SUPPLEANT :

- ↳ Madame Clotilde EUDIER, Adjoint au Maire.

Ont obtenu les résultats suivants :

DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Monsieur Bertrand GIRARDIN, 20 Voix pour et 6 abstentions
- ↳ Monsieur Patrick BELLONCLE, 20 Voix pour et 6 abstentions

DELEGUE SUPPLEANT :

- ↳ Madame Clotilde EUDIER, 20 Voix pour et 6 abstentions.

Le Conseil,
A la majorité,

- DECIDE de désigner :

DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

✚ Monsieur Patrick BELLONCLE, Conseiller Municipal
DELEGUE SUPPLEANT :
✚ Madame Clotilde EUDIER, Adjoint au Maire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON POUR TOUS DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Le Maire :

- **RAPPELLE** que le Conseil est représenté à la Maison Pour Tous par le Maire et trois délégués.

- **DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

- Madame Catherine LESCENE, Adjoint au Maire,
- Mademoiselle Josiane VINCENT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie CADINOT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Christophe LEBOUVIER, Conseiller Municipal.

Ont obtenu après vote à main levée les résultats suivants :

- Madame Catherine LESCENE, 20 Voix pour et 6 Voix contre.
- Mademoiselle Josiane VINCENT, 20 Voix pour et 6 Voix contre.
- Madame Sylvie CADINOT, 20 Voix pour et 6 Voix contre.
- Monsieur Christophe LEBOUVIER, 6 Voix pour et 20 Voix contre.

Le Conseil,
A la majorité,

- **DESIGNE :**

MEMBRE DE DROIT :

✚ Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

DELEGUES :

- ✚ Madame Catherine LESCENE, Adjoint au Maire,
- ✚ Mademoiselle Josiane VINCENT, Conseiller Municipal,
- ✚ Madame Sylvie CADINOT, Conseiller Municipal.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANDRE SIEGFRIED DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Monsieur le Maire :

- **INFORME** que conformément aux statuts du Conseil d'Administration du Collège il y a lieu de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

- **DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

- **DELEGUES TITULAIRES :**

- ✚ Madame Clotilde EUDIER, Adjoint au Maire.
- ✚ Madame Carole STIL, Conseiller Municipal,
- ✚ Madame Françoise CARON, Conseiller Municipal.

DELEGUES SUPPLEANTS :

- ↵ Monsieur Nicolas BOUTIN, Conseiller Municipal,
- ↵ Madame Françoise CARON, Conseiller Municipal.

Ont obtenu après vote à main levée les résultats suivants :

- DELEGUES TITULAIRES :

- ↵ Madame Clotilde EUDIER, 20 Voix pour et 6 Voix contre.
- ↵ Madame Carole STIL, 20 Voix pour et 6 Voix contre.
- ↵ Madame Françoise CARON, 6 Voix pour et 20 Voix contre.

- DELEGUES SUPPLEANTS :

- ↵ Monsieur Nicolas BOUTIN, 20 Voix pour et 6 Voix contre.
- ↵ Madame Françoise CARON, 6 Voix pour et 20 Voix contre.

Le Conseil,
A la majorité,

- DECIDE de nommer :

- DELEGUES TITULAIRES :

- ↵ Madame Clotilde EUDIER, Adjoint au Maire.
- ↵ Madame Carole STIL, Conseiller Municipal,

DELEGUE SUPPLEANT :

- ↵ Monsieur Nicolas BOUTIN, Conseiller Municipal.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL LOCAL DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Monsieur le Maire,

- **Rappelle** au Conseil que suite au renouvellement des Membres du Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital de Saint Romain de Colbosc, le Maire étant Président de droit de cette assemblée.

- Demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

- Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire.
- Monsieur Nicolas BOUTIN, Conseiller Municipal,
- Monsieur Christophe LEBOUVIER, Conseiller Municipal.

Ont obtenu après vote à main levée les résultats suivants :

- Madame Claudette RINGOT, 20 Voix Pour et 6 Voix contre.
- Monsieur Nicolas BOUTIN, 20 Voix Pour et 6 Voix contre.
- Monsieur Christophe LEBOUVIER, 6 Voix Pour et 20 Voix contre.

**Le Conseil,
A la majorité,**

- **DECIDE** de désigner comme délégués :
 - Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire.
 - Monsieur Nicolas BOUTIN, Conseiller Municipal.

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION HAVRAISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que doit être désigné, en application des statuts de l'Association, un représentant à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme.

Le Conseil,
A la majorité, (20 Voix Pour et 6 Abstentions)

- **DESIGNE** Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire, comme représentant de la Ville à l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA SEINE MARITIME

Monsieur le Maire :

-**RAPPELLE** que conformément à l'article 8 des statuts il y a lieu de nommer un membre titulaire à l'Association Départementale d'Action Sociale du Personnel des Collectivités Territoriales de la Seine Maritime.

- **DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

- Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire.
- Monsieur André NICOLAS, Conseiller Municipal.

Ont obtenu après vote à main levée les résultats suivants :

- Madame Claudette RINGOT, 20 Voix Pour et 6 Voix Contre.
- Monsieur André NICOLAS, 6 Voix Pour et 20 Voix Contre.

Le Conseil,
A la Majorité,

- **DECIDE** de désigner comme délégué :
 - Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Monsieur le Maire

- **RAPPELLE** au Conseil que doit être désigné un délégué auprès de la Chambre d'Agriculture.

- **DEMANDE** aux candidats de se faire connaître.

EST CANDIDATE :

- Madame Clotilde EUDIER, Adjoint au Maire.

A obtenu après vote à main levée le résultat suivant :

- Madame Clotilde EUDIER, 21 Voix pour et 6 abstentions.

Le Conseil,
A la majorité,

- **DESIGNE** Madame Clotilde EUDIER, Adjoint au Maire, comme déléguée à la Chambre d'Agriculture.

CHAMBRE DES METIERS

Monsieur le Maire,

- **RAPPELLE** au Conseil que doit être désigné un délégué auprès de la Chambre des Métiers.

- **DEMANDE** aux candidats de se faire connaître.

EST CANDIDAT :

- Monsieur Michel GASNIER, Adjoint au Maire.

A obtenu après vote à main levée le résultat suivant :

- Monsieur Michel GASNIER, 21 Voix Pour et 6 Abstentions.

Le Conseil,
A la majorité,

- **DESIGNE** Monsieur Michel GASNIER, Adjoint au Maire, comme délégué à la Chambre des Métiers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEMINOR

Monsieur le Maire :

- **INFORME** le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer :

- 2 délégués TITULAIRES
- 1 délégué SUPPLEANT

auprès de la Société SEMINOR.

- **DEMANDE** aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

- DELEGUES TITULAIRES :

- ↳ Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire.
- ↳ Madame Marie-Christine COLBOC, Conseiller Municipal.

- DELEGUE SUPPLEANT :

↳ Monsieur Patrice GUEROUT, Conseiller Municipal.

Ont obtenus après vote à main levée les résultats suivants :

- DELEGUES TITULAIRES :

↳ Madame Claudette RINGOT, 21Voix Pour et 6 Abstentions

↳ Madame Marie-Christine COLBOC, 21Voix Pour et 6 Abstentions

- DELEGUE SUPPLEANT :

↳ Monsieur Patrice GUEROUT, 21Voix Pour et 6 Abstentions

Le Conseil,
A la majorité,

- DECIDE de nommer :

- DELEGUES TITULAIRES :

↳ Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire.

↳ Madame Marie-Christine COLBOC, Conseiller Municipal.

- DELEGUE SUPPLEANT :

↳ Monsieur Patrice GUEROUT, Conseiller Municipal.

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE « CHATEAU JOLY »

Monsieur le Maire :

- RAPPELLE que conformément au décret n° 91-415 du 31 décembre 1991, outre la participation du Directeur de l'Etablissement, le Conseil doit désigner un représentant de la Commune du lieu d'implantation de l'Etablissement, tous deux avec voix consultative.

- DEMANDE aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

EST CANDIDATE :

- Madame Clotilde EUDIER, Adjoint au Maire.

A obtenu après vote à main levée le résultat suivant :

- Madame Clotilde EUDIER, 21 Voix Pour et 6 Abstentions.

Le Conseil,
A la majorité,

- DESIGNE Madame Clotilde EUDIER, Adjoint au Maire, Déléguée au Conseil d'Etablissement « CHATEAU JOLY ».

CONFERENCE LOCALE DE SANTE

Monsieur le Maire :

- INFORME que le Conseil doit désigner deux élus pour participer à la Conférence Locale de Santé au sein de la Communauté d'Etablissement constituée par les Hôpitaux de Lillebonne, Bolbec et Saint Romain de Colbosc.

- DEMANDE aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

SONT CANDIDATS :

- Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire.
- Monsieur Denis CAHIERRE, Conseiller Municipal.
- Monsieur Christophe LEBOUVIER, Conseiller Municipal.

Ont obtenu après vote à main levée les résultats suivants :

- Madame Claudette RINGOT, 21 Voix Pour, 1 abstention, 5 Voix Contre
- Monsieur Denis CAHIERRE, 21 Voix Pour, 6 voix contre
- Monsieur Christophe LEBOUVIER, 6 Voix Pour, 21 Voix Contre.

Le Conseil,
A la majorité,

- DECIDE de nommer :

- Madame Claudette RINGOT, Adjoint au Maire.
- Monsieur Denis CAHIERRE, Conseiller Municipal.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
--

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que, selon les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a la possibilité de lui déléguer un certain nombre de compétences.

A la demande de Monsieur NICOLAS, il est procédé au vote de chaque délégation proposée :

DELEGATIONS	DECISION DU CONSEIL
1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY,CARON, M LEBOUVIER)
2° fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY,CARON, M LEBOUVIER)
3° procéder, dans les limites des inscriptions budgétaires votées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M LEBOUVIER)
4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY,CARON, M LEBOUVIER)
5° décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY,CARON, M LEBOUVIER)
6° passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY ,CARON, M LEBOUVIER)
7° créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M LEBOUVIER)
8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M LEBOUVIER)
9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M LEBOUVIER)
10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M LEBOUVIER)
11° fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts	21 voix pour, 5 abstentions (M. PICOT, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY,CARON, M LEBOUVIER) et 1 contre (M. NICOLAS)
12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes	21 voix pour, 5 abstentions (M. PICOT, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY CARON, M LEBOUVIER) et 1 contre (M. NICOLAS)
13° décider la création de classes dans les établissements d'enseignement	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M LEBOUVIER)
14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M LEBOUVIER)
15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de	21 voix pour, 6 abstentions (MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M LEBOUVIER)

Il est proposé au Conseil que le premier adjoint exerce ces délégations en cas d'empêchement du Maire, (21 Voix Pour et 6 abstentions)

Le Conseil, A la majorité,

- **DECIDE** de déléguer à Monsieur le Maire les compétences selon le tableau ci-dessus

- **ACCEPTE** que le premier adjoint exerce ces délégations en cas d'empêchement du Maire.

INDEMNITES DE FONCTION – MAIRE ET ADJOINTS

VU les articles L. 2123-23 – L. 2123-24 et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les lois susvisées fixent :

1°) le taux maximum des indemnités pour :

LE MAIRE : ➤ 55 % de l'indice brut 1015,

LES ADJOINTS : ➤ 22 % de l'indice brut 1015,

Dans les communes de 3500 à 9999 habitants.

2°) une majoration de 15% pour les communes chefs lieux de canton.

Le Conseil,

A la majorité, (21 Voix Pour et 6 Voix Contre)

- **FIXE** le montant des indemnités pour :

LE MAIRE : ➤ 55 % (taux maximum) de l'indice brut 1015,
+ la majoration de 15 % = **63,25 %**

LES ADJOINTS : ➤ 22 % (taux maximum) de l'indice brut 1015,
+ la majoration de 15 % = **25,30 %**

- **DIT** que cette décision prendra effet à compter du 17 mars 2008.

- **DIT** que les crédits utiles sont inscrits au Budget.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LIBERGE souhaite que soit exposé à la prochaine séance de conseil municipal le lotissement FRANCELOT qui sera réalisé au Val Budel. Monsieur le Maire lui répond que sa demande sera prise en compte.

Monsieur LIBERGE demande des précisions au sujet du projet de camping à Saint Romain qui a été annoncé dans la presse par Monsieur RUFFENACT. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un projet de la Ville du Havre qui n'est pas compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint Romain et pour lequel la Communauté de communes a voté contre.

Monsieur LIBERGE demande si les problèmes de ruissellement ont été étudiés dans le cadre du permis de lotir FRANCELOT. Monsieur le Maire lui répond que des études hydrauliques ont été réalisées.

Monsieur NICOLAS demande s'il est prévu pour ce lotissement des normes environnementales. Monsieur le Maire lui répond que seul le permis de lotir a été délivré, l'environnement pourra être pris en compte au moment de l'instruction des permis de construire.

Monsieur NICOLAS demande si le P.L.U. impose une Haute Qualité Environnementale aux futures constructions. Monsieur le Maire répond par la négative.

Madame CRATZ demande à quel moment est prévue l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal. Monsieur le Maire lui répond qu'il doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil. Le règlement du précédent conseil sera envoyé aux conseillers avec la prochaine convocation.

Monsieur LEBOUVIER demande :

- 1) un local pour son groupe. Monsieur le Maire lui répond qu'il sera mis à leur disposition une salle en fonction des disponibilités mais qu'il n'est pas possible de leur attribuer un local permanent
- 2) s'il est possible de modifier la disposition des conseillers de son groupe autour de la table du conseil. Monsieur le Maire lui répond qu'il est prêt à en discuter
- 3) si le bruit qui courre d'une fermeture de classe en maternelle est confirmé. Madame LESCENE lui répond que, lors de la réunion ILCERE qui vient d'avoir lieu, l'inspecteur a annoncé, qu'en comparaison avec les autres écoles comptant le même effectif que Saint Romain, il y a un poste en trop à l'école maternelle de Saint Romain. Madame CARON demande quelles sont les écoles qui sont comparées à celle de Saint Romain. Madame LESCENE lui répond que la comparaison se fait à l'échelle du département.

Madame CARON rappelle que Saint Romain est un chef-lieu de canton qui est susceptible d'accueillir des enfants des communes alentour. Madame LESCENE lui répond que la carte scolaire n'est pas supprimée pour les écoles maternelles et primaires et que les enfants non domiciliés à Saint Romain ne sont pas pris en compte par l'académie pour le calcul des effectifs de l'école.

Madame CARON demande l'effectif de l'école maternelle. Madame LESCENE lui répond qu'il y a actuellement 114 enfants.

Monsieur LEBOUVIER fait remarquer à l'assemblée qu'il est plus facile de fermer une classe que d'en ouvrir une. Madame LESCENE répond que cette remarque a été faite à l'Inspecteur.

Madame CARON pense qu'il aurait fallu anticiper la baisse de l'effectif. Madame LESCENE espère que le PLU ne sera pas modifié à court terme pour ne pas freiner les constructions projetées.

Monsieur LIBERGE souhaite qu'un plan de Saint Romain soit remis aux nouveaux conseillers. Monsieur le Maire lui répond que les nouveaux conseillers sont pour la plupart anciens Saint Romanais et propose par ailleurs d'organiser une visite de la mairie avec présentation du personnel communal.

Madame CRATZ demande s'il est possible que soient communiqués aux conseillers de son groupe les comptes rendus des conseils des mois de janvier et février. Monsieur le Maire communiquera ces comptes rendus ainsi que le budget primitif 2008 à tous les nouveaux conseillers.

Sans autre question la séance est levée à 20h10.